



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 MARS 2025

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **32**

- représentés : **11**

TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> - Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> - M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire - M. Philippe HEITZ, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe	M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire - -	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> - -

Membres représentés :

Mme Laetitia MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à Mme Véronique ELO
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Eric FRANCHET	ayant donné procuration à Mme Solène HOEHN
Mme Chantal JEANPERT	ayant donné procuration à M. Gilbert STECK
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Catherine WOLFF
Mme Caroline PFISTER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
Mme Marielle HELLBOURG	ayant donné procuration à M. Laurent FARON
M. Adrien KIFFEL	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Nathalie DISCHLER	ayant donné procuration à Mme Sandrine HIMBERT

Membre excusé :

Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

N° 25-14

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;
- VU** sa délibération N° 21-50 du 1^{er} juillet 2021 portant adoption anticipée du référentiel budgétaire et comptable M57 et expérimentation du Compte Financier Unique ;
- VU** sa délibération N° 21-96 du 9 décembre 2021 statuant sur le régime d'amortissement et de fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** les dispositions des nomenclatures budgétaires et comptables M57 et M49 ;
- VU** sa délibération N° 25-11 de ce jour tendant à l'approbation du Compte Financier Unique de l'Exercice 2024 ;
- VU** sa délibération N° 25-03 du 17 février 2025 portant débat général d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientation budgétaire pour l'Exercice 2024 ;
- VU** le projet du Budget Primitif de l'exercice 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes en date du 14 mars 2025 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 13 mars 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

I. EN CE QUI CONCERNE LES AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024

par 40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

1° décide

sur le principe, d'affecter la totalité des excédents des sections de fonctionnement des différents budgets aux sections d'investissement des mêmes budgets,

2° procède ainsi

1° pour le Budget Principal, à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

- Section d'investissement :
 - ✓ Résultat : 13.318.736,94 €
 - ✓ Restes à réaliser en dépenses : - 3.563.325,48 €
 - ✓ Restes à réaliser en recettes : 4.793,96 €
 - ✓ Soit, **résultat de la section :** **9.760.205,42 €**
- Section de fonctionnement :
 - ✓ Résultat (pour mémoire) : 1.785.264,86 €

- Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2024 :
 - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 1.785.264,86 €
 - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
 - ✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 13.318.736,94 €
- 2° pour le Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES », les affectations des résultats se traduisent comme suit :
- Section d'investissement :
 - ✓ Résultat : - 4.039.258,65 €
 - ✓ Restes à réaliser en dépenses : 0,00 €
 - ✓ Restes à réaliser en recettes : 0,00 €
 - ✓ **Soit, besoin de financement net de la section** : **4.039.258,65 €**
 - Section de fonctionnement :
 - ✓ Résultat (pour mémoire) : 2.448.996,23 €
 - Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2024 :
 - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 0,00 €
 - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2.448.996,23 €
 - ✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté : -4.039.258,65 €
- 3° pour le Budget Annexe « ASSAINISSEMENT », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :
- Section d'investissement :
 - ✓ Résultat : 7.410.252,68 €
 - ✓ Restes à réaliser en dépenses : - 1.361.190,13 €
 - ✓ Restes à réaliser en recettes : 335.396,07 €
 - ✓ **Soit, résultat de la section** : **6.384.458,62 €**
 - Section de fonctionnement :
 - ✓ Résultat (pour mémoire) : 302.982,56 €
 - Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2024 :
 - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 302.982,56 €
 - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
 - ✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 7.410.252,68 €
- 4° pour le Budget Annexe « EAU », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :
- Section d'investissement :
 - ✓ Résultat : 1.528.522,46 €
 - ✓ Restes à réaliser en dépenses : - 844.672,65 €
 - ✓ Restes à réaliser en recettes : 0,00 €
 - ✓ **Soit, résultat de la section** : **683.849,81 €**
 - Section de fonctionnement :
 - ✓ Résultat (pour mémoire) : 1.272.556,49 €
 - Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2024 :
 - ✓ Compte 1068 : *Excédents de fonctionnement capitalisés* : 1.272.556,49 €
 - ✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €
 - ✓ Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : 1.528.522,46 €
- 5° pour le Budget Annexe « DECHETS MENAGERS », le résultat de la section de fonctionnement étant égal à 0, il ne peut être affecté au besoin de financement de la section d'investissement :
- Section d'investissement :
 - ✓ Résultat : 0,00 €
 - ✓ **Soit, besoin de financement net de la section** : **0,00 €**
 - Section de fonctionnement :
 - ✓ Résultat (pour mémoire) : 0,00 €
 - Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2024 :
 - ✓ Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : 0,00 €

6° pour le Budget Annexe « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE », à l'affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour le financement de nouvelles dépenses, comme suit :

• <u>Section d'investissement :</u>	
✓ Résultat :	- 49.469,35 €
✓ Restes à réaliser en dépenses :	- 9.684,00 €
✓ Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
✓ Soit, besoin de financement net de la section :	59.153,35 €
• <u>Section de fonctionnement :</u>	
✓ Résultat (pour mémoire) :	101.997,65 €
• <u>Ecritures d'affectations des résultats de l'exercice 2024 :</u>	
✓ Compte 1068 : <i>Excédents de fonctionnement capitalisés :</i>	77.114,69 €
✓ Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté :	24.882,96 €
✓ Ligne 001 : Résultat d'investissement reporté :	- 49.469,35 €

II. EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

3° approuve

↳ par **40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2025 du BUDGET PRINCIPAL qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	11.000.146,00 €
⇒ section d'investissement	<u>18.150.511,80 €</u>
TOTAL	29.150.657,80 €

↳ par **40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2024 du BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	8.951.925,40 €
⇒ section d'investissement	<u>6.937.707,82 €</u>
TOTAL	15.889.633,22 €

↳ par **40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2025 du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.116.885,00 €
⇒ section d'investissement	<u>10.024.606,31 €</u>
TOTAL	15.141.491,31 €

↳ par **40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2025 du BUDGET ANNEXE « EAU » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	5.302.980,00 €
⇒ section d'investissement	<u>5.596.852,65 €</u>
TOTAL	10.899.832,65 €

↳ par **40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2025 du BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	3.340.000,00 €
⇒ section d'investissement	<u>0,00 €</u>
TOTAL	3.340.000,00 €

↳ par **40 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS**, le Budget Primitif de l'exercice 2025 du BUDGET ANNEXE « AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » qui se présente comme suit :

⇒ section de fonctionnement	491.850,00 €
⇒ section d'investissement	<u>479.613,35 €</u>
TOTAL	971.463,35 €

BUDGET GLOBAL **75.393.078,33 €**

4° autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, pour le Budget Principal, le Budget Annexe « Zones d'Activités » et le Budget Annexe « Déchets Ménagers », à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas d'insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires du chapitre,

5° décide

de constituer des provisions pour créances douteuses : Provisions relatives à la couverture du risque d'irrécouvrabilité, au vu des restes à recouvrer au 31 décembre 2024, transmis par le Comptable Public,

6° fixe

à 750.000 € la contribution du Budget Général au Budget annexe « Assainissement » au titre des eaux pluviales, en application de la circulaire du 12 décembre 1978,

7° accepte

que le besoin de financement du Budget Annexe « Aires d'accueil des gens du voyage » soit pris en charge par le Budget Principal, à hauteur de 274.000 €,

8° maintient

à 2 % le taux de frais administratif applicable par la Communauté de Communes aux opérations d'assainissement et d'eau dont elle se constitue maître d'ouvrage pour le compte de tiers,

9° statue

au titre de la situation des effectifs du personnel communautaire 2025, conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Laurent FARON

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 28 mars 2025
- publication sur le site internet le : 28 mars 2025

Acte à classer

DE-25-14

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	--------------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-28T11-31-54.00 (MI260092427)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20250327-DE-25-14-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2024
ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-14 FB AFFECTATIONS
RESULTATS 2024 ET APPROBATION
BUDGET 2025.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/03/25 à 11:31

Par [SEGUIN Muriel](#)

Transmis

Date 28/03/25 à 11:31

Par [SEGUIN Muriel](#)

Accusé de réception

Date 28/03/25 à 11:37